



Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : HAHN
Prénom(s) : Max
Fonction : Ministre

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2023-2023 : Ministre de la Famille et de l'Intégration; Ministre à la Grande Région
- 2017-2023 : Délégué - Comité du Syndicat intercommunal Mondercange-Dippach pour la construction, entretien et l'exploitation d'une piscine à Mondercange
- 2013-2023 : Député
- 2013-2023 : Délégué - Comité du Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen
- 2013-2023 : Échevin de la Commune de Dippach
- 2013-2017 : Délégué - Comité du Syndicat intercommunal de Gestion informatique
- Officier auprès du Service incendie et ambulance - Ville de Luxembourg

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- Coopérative SESCHULLER - Solar

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Nature de l'activité : Enseignement fondamental
- Dénomination de la fonction exercée : Enseignante
- Nom de l'employeur (le cas échéant) :

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 13 novembre 2023

S. Max HAHN

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.